
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **SAINT OUEN DU TILLEUL** (Département de l'Eure)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : 06 avril et 09 mai 2017 - demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Emprise d'environ 349 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 189 et emprise d'environ 116 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 992, dans le cadre de l'intervention proposée au titre du Fonds Friches (Désamiantage et démolition du bâtiment).

PLU : Zone UA

PROJET : Reconversion de l'ancien atelier technique (après désamiantage et démolition – Intervention du fonds friches) en vue d'y construire les futurs ateliers municipaux

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **27 avril 2017 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Commune de Saint Ouen du Tilleul**

ÉVALUATION
DOMANIALE : En cours d'instruction

IMPUTATION : **Compte n° 962 804 – SAINT OUEN DU TILLEUL "Rue de la Mairie"**
Enveloppe projet : 10.000 €

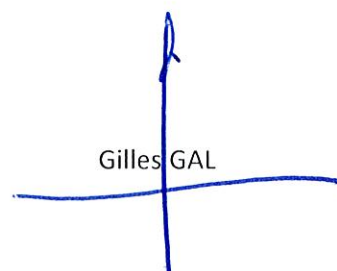
ROUEN le 19 mai 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL